

Changements apportés aux fonds du contrat RetraitePlus^{MC} Manuvie



RetraitePLUS^{MC}
Manuvie

ANNEXE À LA NOTICE EXPLICATIVE

Le 19 septembre 2014, la brochure *Aperçu des fonds* du contrat à fonds distincts RetraitePlus^{MC} Manuvie, qui fait partie de la notice explicative du contrat RetraitePlus Manuvie, sera modifiée afin de tenir compte des changements ci-dessous apportés aux fonds.

La présente annexe fait partie intégrante de la notice explicative, laquelle contient d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'effectuer des placements. La notice explicative renferme des renseignements généraux sur les options de placement, y compris sur les risques éventuels associés aux placements dans des fonds distincts. Toutes les sections de la notice explicative qui concernent les fonds existants s'appliquent également aux fonds mentionnés dans cette annexe. La présente annexe ne constitue pas un contrat d'assurance.

AJOUT DE FONDS DISTINCTS AU CONTRAT RETRAITEPLUS MANUVIE

À compter du vendredi 19 septembre 2014, les fonds suivants vous seront offerts.

Nom du fonds RetraitePlus Manuvie	N° de la page
Fonds de dividendes mondiaux RetraitePlus Manuvie	4
Fonds équilibré mondial à rendement stratégique RetraitePlus Manuvie	6

Frais*	Ratio des frais de gestion (%)			Frais de gestion (%)		
	Conseil	Catégorie F	Élite	Conseil	Catégorie F	Élite
Nom du fonds distinct						
Fonds de dividendes mondiaux RetraitePlus Manuvie	3,20	2,20	2,50	2,50	1,50	1,80
Fonds équilibré mondial à rendement stratégique RetraitePlus Manuvie	2,75	1,75	2,05	2,05	1,05	1,35

* Les frais indiqués ci-dessus sont des approximations pour 2014 et ils comprennent la TVH. Les frais réels seront indiqués dans les états financiers audités de 2015, lesquels seront publiés vers le 30 avril 2015.

CHANGEMENT DU RFG D'UN FONDS RETRAITEPLUS MANUVIE

Le vendredi 19 septembre 2014, le RFG du fonds ci-dessous changera.

Nom du fonds RetraitePlus Manuvie	Ancien RFG	Nouveau RFG
Portefeuille Gestion de la volatilité mondiale RetraitePlus Manuvie	2,85	2,70

BREF APERÇU

Fonds offert depuis : septembre 2014

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du Fonds : --

Date de création du Fonds : septembre 2014

Nombre d'unités en circulation : --

Taux de rotation du portefeuille : --

PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	VALEUR UNITAIRE	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
25 000	3,20	--	--

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Ce fonds distinct investit dans le Fonds de dividendes mondiaux Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions étrangères.

Ce fonds n'existait pas en avril 2014; aucune information disponible.

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?



La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG. Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour les garanties prévues. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Le tableau suivant présente les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de frais de souscription choisie.

1. Frais de souscription

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT ÇA FONCTIONNE																									
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission. 																									
Frais de sortie	<p>Si vous vendez des unités :</p> <table> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>%</td> <td>5,5</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td></td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td></td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td></td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td></td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td></td> <td>3,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td></td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td></td> <td>0,0</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	%	5,5	moins de 2 ans après la souscription		5,0	moins de 3 ans après la souscription		5,0	moins de 4 ans après la souscription		4,0	moins de 5 ans après la souscription		4,0	moins de 6 ans après la souscription		3,0	moins de 7 ans après la souscription		2,0	plus de 7 ans après la souscription		0,0	<p>À la souscription d'unités du Fonds, la Financière Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à la Financière Manuvie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.
moins de 1 an après la souscription	%	5,5																									
moins de 2 ans après la souscription		5,0																									
moins de 3 ans après la souscription		5,0																									
moins de 4 ans après la souscription		4,0																									
moins de 5 ans après la souscription		4,0																									
moins de 6 ans après la souscription		3,0																									
moins de 7 ans après la souscription		2,0																									
plus de 7 ans après la souscription		0,0																									
Frais modérés	<p>Si vous vendez des unités :</p> <table> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>%</td> <td>2,5</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td></td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td></td> <td>1,5</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td></td> <td>0,0</td> </tr> </table>	moins de 1 an après la souscription	%	2,5	moins de 2 ans après la souscription		2,0	moins de 3 ans après la souscription		1,5	plus de 3 ans après la souscription		0,0	<p>À la souscription d'unités du Fonds, la Financière Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à la Financière Manuvie.</p>													
moins de 1 an après la souscription	%	2,5																									
moins de 2 ans après la souscription		2,0																									
moins de 3 ans après la souscription		1,5																									
plus de 3 ans après la souscription		0,0																									

2. Frais courants

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour les garanties prévues. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG réduit les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui précède les fiches *Aperçu du fonds*. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL À RENDEMENT STRATÉGIQUE RETRAITEPLUS MANUVIE

Au 30 avril 2014

BREF APERÇU

Fonds offert depuis : septembre 2014

Gestionnaire : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Valeur totale du Fonds : --

Date de création du Fonds : septembre 2014

Nombre d'unités en circulation : --

Taux de rotation du portefeuille : --

PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	VALEUR UNITAIRE	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
25 000	2,75	--	--

Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

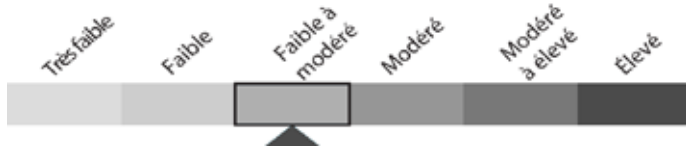
Ce fonds distinct investit dans le Fonds équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe étrangers.

Ce fonds n'existait pas en avril 2014; aucune information disponible.

À QUI LE FONDS S'ADRESSE-T-IL?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?



La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG. Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour les garanties prévues. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Le tableau suivant présente les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de frais de souscription choisie.

1. Frais de souscription

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT ÇA FONCTIONNE																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission. 																		
Frais de sortie	<p>Si vous vendez des unités :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>5,5</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 4 ans après la souscription</td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 5 ans après la souscription</td> <td>4,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 6 ans après la souscription</td> <td>3,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 7 ans après la souscription</td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>plus de 7 ans après la souscription</td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table>		%	moins de 1 an après la souscription	5,5	moins de 2 ans après la souscription	5,0	moins de 3 ans après la souscription	5,0	moins de 4 ans après la souscription	4,0	moins de 5 ans après la souscription	4,0	moins de 6 ans après la souscription	3,0	moins de 7 ans après la souscription	2,0	plus de 7 ans après la souscription	0,0	<p>À la souscription d'unités du Fonds, la Financière Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à la Financière Manuvie.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.
	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,5																			
moins de 2 ans après la souscription	5,0																			
moins de 3 ans après la souscription	5,0																			
moins de 4 ans après la souscription	4,0																			
moins de 5 ans après la souscription	4,0																			
moins de 6 ans après la souscription	3,0																			
moins de 7 ans après la souscription	2,0																			
plus de 7 ans après la souscription	0,0																			
Frais modérés	<p>Si vous vendez des unités :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>moins de 1 an après la souscription</td> <td>2,5</td> </tr> <tr> <td>moins de 2 ans après la souscription</td> <td>2,0</td> </tr> <tr> <td>moins de 3 ans après la souscription</td> <td>1,5</td> </tr> <tr> <td>plus de 3 ans après la souscription</td> <td>0,0</td> </tr> </tbody> </table>		%	moins de 1 an après la souscription	2,5	moins de 2 ans après la souscription	2,0	moins de 3 ans après la souscription	1,5	plus de 3 ans après la souscription	0,0	<p>À la souscription d'unités du Fonds, la Financière Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à la Financière Manuvie.</p>								
	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,5																			
moins de 2 ans après la souscription	2,0																			
moins de 3 ans après la souscription	1,5																			
plus de 3 ans après la souscription	0,0																			

2. Frais courants

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour les garanties prévues. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG réduit les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Pour les contrats dont la somme de tous les dépôts ou la valeur marchande, selon le plus élevé de ces montants, est inférieure au dépôt initial minimum requis, des frais annuels de 100 \$ peuvent s'appliquer.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui précède les fiches *Aperçu du fonds*. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT CES CHANGEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONSEILLER, AVEC INVESTISSEMENTS MANUVIE, À MANUVIE.CA/INVESTISSEMENTS, OU ENCORE AVEC NOTRE SERVICE À LA CLIENTÈLE, AU 1 888 626-8843 (QUÉBEC) OU AU 1 888 790-4387 (AILLEURS AU CANADA).



Investissements Manuvie est le nom sous lequel certaines filiales et unités d'exploitation de la Société Financière Manuvie commercialisent, au Canada, leurs produits et services de gestion de patrimoine destinés aux particuliers. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.